

Mise à jour de cette page : 05/06/2021

Personne contact 04 99 13 37 00

Adresse et contact

La loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 institue la création, dans chaque département, d'un organisme, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, chargé de poursuivre, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Le CAUE assure, dans le cadre d'un service public de proximité et d'une offre à la fois culturelle, pédagogique et technique, la conduite des 4 missions que lui assigne la loi.

# 4 missions pour promouvoir et améliorer la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale

- Informer et sensibiliser tout public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement et favoriser sa participation à l'élaboration de son cadre de vie.
- Conseiller les particuliers dans leurs projets de construction ou de réhabilitation, pour une meilleure prise en compte de la qualité architecturale et environnementale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant.
- Conseiller les collectivités territoriales dans tous les projets et démarches d'aménagement des territoires.
- Former les professionnels, les élus et les maîtres d'ouvrage dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

Adresse 19 rue Saint-Louis 34000 Montpellier France

Site web https://www.caue34.fr/ Email contact@caue34.fr Téléphone 04 99 13 37 00

Consulter la carte

#### Informations sur la structure

#### Sigle:

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault

## Type de

structure: Autre

## Principaux domaines d'activité

- Information, communication, sensibilisation
- Education, animation, médiation
- Conseils, expertise
- Ingénierie de projet
- Autre

## **Publics/participants**

- Professionnels
- Élus
- Salariés

#### **Territoire d'intervention**

— Départements